



N°31
11/09/2025



Animateurs filières

Céréales à paille / Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@girond.chambagri.fr

Suppléance : ARVALIS
t.sidisaid@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur <https://bsv.na.chambagri.fr> et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

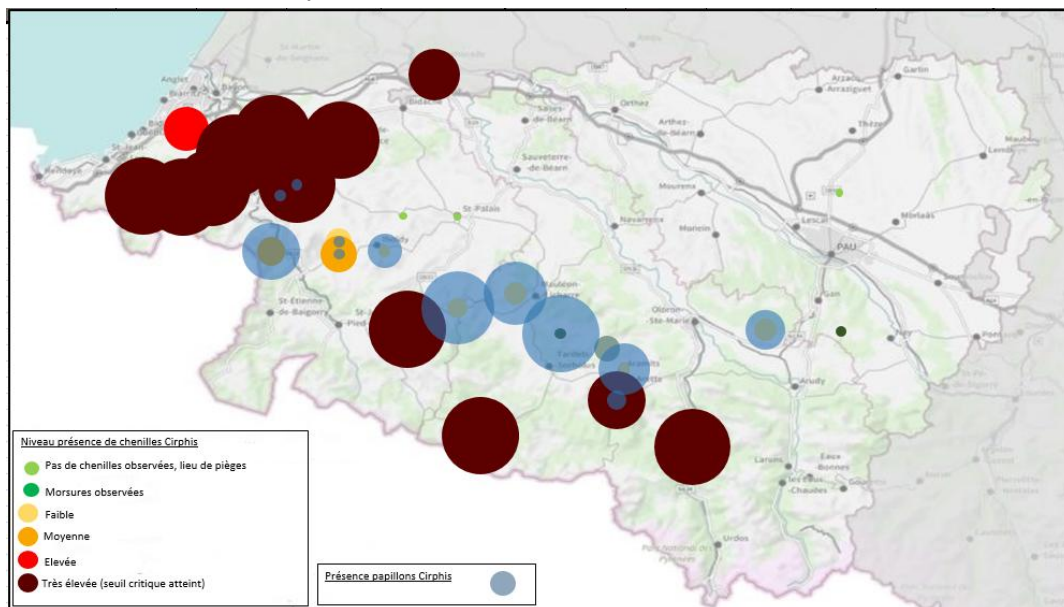
Prairies

- **Cirphis**

- Nette diminution des vols de papillons, encore présents sur certains secteurs.
- Invasions et importantes attaques de chenilles dans le Pays Basque, qui s'étendent au Béarn (particuliers et agriculteurs).

Cirphis - Les observations de la semaine

La tournée de ce lundi est résumée par la carte ci-dessous :



Niveaux de présence des chenilles et papillons cirphis dans le 64. CA64 – actualisation 9 septembre 2025

• A savoir : les pièges

Deux types de pièges sont installés sur le réseau :



Piège entonnoir – CA64



Piège « tipi » – CA64

- **Entonnoir** : piège historique du réseau, de forme simple.
- **Tipi** : dispositif plus récent et généralement plus performant que l'entonnoir.

Ils peuvent être associés soit à des **phéromones** (imitant l'odeur des femelles, attire les mâles), soit à un **attractif alimentaire** (odeur de nourriture, attire mâles et femelles).

Certains sites accueillent plusieurs pièges de différents niveaux d'efficacité, ce qui peut expliquer des nombres de captures plus importants.

• Observations

Les vols ont nettement diminué, mais les papillons sont encore présents sur certains secteurs. Niveaux de capture :

- ≤5 : ARETTE, CAMBO-LES-BAINS (2 entonnoirs), ESQUIULE, HASPARREN, HELETTE, IRISSARRY
- <10 : IHDY, LASSEUBE
- <50 : ARAMITS (3 entonnoirs), BIDARRAY (1 tipi / 1 entonnoir)
- <100 : GARINDEIN (1 tipi / 1 entonnoir)
- <150 : JUXUE (1 tipi / 1 entonnoir)

- >250 : BOSDARROS (274 ; 2 tipis / 2 entonnoirs), ROQUIAGUE (530 ; 1 tipi / 2 entonnoirs)

Les chenilles sont présentes sur l'ensemble du réseau de surveillance.

- BRISCOUS, IHOLDY, MACAYE : ≤ 1 larve / m² (15 à 20 mm)
- CAMBO LES BAINS, ESQUIULE, GARINDEIN, JUXUE, SOURAÏDE : ≤ 5 larves / m² (8 à 20 mm)
- HASPARREN, HELETTE, BIDARRAY : 5 à 10 larves / m² (3 à 15 mm)
- ARBONNE : 15 à 20 larves / m² (15 à 30 mm)
- ARETTE, ST PEE : 20 à 30 larves / m² (10 à 40 mm)

De fortes attaques sont en cours dans le Pays Basque notamment, mais le Béarn commence également à être touché. De nombreux signalements sont remontés chaque jour, par des particuliers comme des agriculteurs :

ASCAIN, BEDOUS, GAMARTHE, HASPARREN, LA BASTIDE CLAIRENCE, LARRAU, MOUGUERRE, SOURAÏDE, ST PEE, USTARITZ, VILLEFRANQUE : > 100 larves / m² (toutes tailles) : présence en quantité chez des particuliers (jardins consommés, migration sur les murs et dans les maisons) mais également grosses attaques sur prairies et maïs.

Les plus grosses densités de chenilles se trouvent majoritairement là où l'herbe est dense et/ou haute. Une surveillance accrue est indispensable ; les attaques risquent d'augmenter et de s'intensifier ces prochaines semaines.

• Informations

Jardins

Pour limiter la présence de chenilles, veillez à tondre régulièrement. En cas de pullulation, le passage d'un rouleau de jardin/à gazon est recommandé. Si les larves sont de tailles inférieures à 20 mm, des produits à base de Bt* peuvent être utilisés.

Prairies

Pour repérer les cirphis au plus tôt, profitez de la rosée matinale pour marcher dans vos parcelles : les chenilles se colleront à vos chaussures.

Une surveillance régulière (en cette période de forte pression : TOUS LES JOURS) est indispensable ; sur les prairies, mais aussi les dérobées estivales type sorghos (mono et multi-coups), millet, moha, teff.

Le piétinement (pâturage) et le fauchage contribuent à limiter leur présence.

Maïs

Dans le maïs, il est important de nettoyer les bordures de parcelles : l'herbe favorise les infestations et donc les attaques.

Pensez également à vérifier la présence de chenilles en observant les nœuds des feuilles, où elles ont tendance à se cacher, notamment sur les pieds situés en bordure de parcelle. Si leur présence est significative, il pourra être nécessaire d'anticiper la récolte afin de limiter les dégâts (anticipation possible aussi avec les périodes de canicule passées, selon état de dessèchement des maïs, en particulier ceux à vocation fourragère).

Le niveau d'infestation est donc à suivre de près, 1 Ha pouvant être ravagé en 24h.

Générales

Selon les conditions de pousse d'herbe, le seuil notable est fixé à 20 chenilles/m².

Si le seuil critique est dépassé et que la majorité des larves mesure moins de 20 mm, une pulvérisation d'un produit phytosanitaire à base de Bt est envisageable. Le début des éclosions est le moment le plus favorable pour utiliser ce type de produits.

A appliquer, si souhaité, avec un pulvérisateur indemne de tout résidu phytosanitaire.

*** Le Bt : *Bacillus thuringiensis***

Bactérie utilisée comme biopesticide. Elle détruit l'intestin des larves, qui meurent de faim en 3 à 4 jours.

!! Efficace sur les jeunes larves uniquement (<20mm) !!

Bonnes pratiques par rapport aux apiculteurs

Précisions apportées par l'ADANA (Association pour le Développement de l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine) :

"Si un ou plusieurs ruchers se trouvent à proximité d'une prairie traitée à l'insecticide, il est vivement conseillé d'avertir l'apiculteur pour qu'il puisse mettre en place des mesures de protection de ses colonies.

Si vous ne connaissez pas son identité, n'hésitez pas à contacter l'ADANA : contact@adana-asso.fr - 06.80.01.82.66"

• Critères de reconnaissances

D'une envergure de 3 cm, le papillon est identifiable par sa tâche claire sur ses ailes brun-acajou.

La chenille possède quant à elle des couleurs variables, selon son stade de développement et son régime alimentaire. Néanmoins, les trois lignes longitudinales dorsales blanchâtres et la bande longitudinale latérale jaune la rendent particulièrement reconnaissable, tout comme son aspect lisse, sans poils et le fait qu'elle s'enroule lors d'un stress (quand on la touche par exemple).

• Pour se tenir informé

Site internet de la Chambre d'agriculture 64 (et référence), diffusion dans la presse hebdomadaire agricole, affichage dans les coopératives et sur Facebook (groupe Prairies.64).



Cirphis (*Mythimna unipuncta*) aux stades adultes et larvaires.

CA64 – 2025

Annexe – Notes nationales Biodiversité – BSV (cliquer sur les images)



Produits de Biocontrôle



Résistances aux pesticides

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Aquitaine sont les suivantes : Agriculteurs, ARVALIS, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, Terres Inovia, Astria64
Ets Sansan, Euralis, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maïsador, Gaïa Care Consulting, Landreau Agro, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Groupe Terres du Sud, VitiVista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".